

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Gaétan Dupras, Maryse Firth, Pascal Fortin, Steeve Lessard, Anne-Marie Martel, Catherine Martel, Marie-Claude Richer, François St-Michel et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences : Yannick Brière, Violette Leroux, Pierre Spénard et Geneviève Turcotte

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le vice-président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 18 h 32. Le quorum est constaté.

CA-3682-230704

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Désignation de la présidence du conseil d'administration
5. Désignation de la vice-présidence du conseil d'administration
6. Points d'information
 - 6.1 Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration
 - 6.2 Assermentation des membres du conseil d'administration par la directrice générale
 - 6.3 Formulaire Déclaration des membres du conseil d'administration et Dénonciation d'intérêts des membres du conseil d'administration
7. Points de décision
 - 7.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève
 - 7.2 Adoption du budget 2023-2024 du CSSVT et de ses établissements
 - 7.3 Nomination des nouveaux membres sur les comités du conseil
8. Questions du public sur les points traités lors de la séance

9. Levée de la séance
10. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les points 6.1, 6.2 et 6.3 sont traités à ce stade-ci de la séance.

3 DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Gaétan Dupras propose sa candidature.

Il n'y a aucune autre candidature au poste de président du conseil d'administration. M. Gaétan Dupras est élu par acclamation.

4 DÉSIGNATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Anne-Marie Martel propose sa candidature.

Il n'y a aucune autre candidature au poste de président du conseil d'administration. Mme Anne-Marie Martel est élue par acclamation.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration

Les administrateurs du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands sont :

Administrateurs représentant la communauté :

- M. Yannick Brière
- M. Vincent Séguin
- M. Pierre Spénard
- Mme Geneviève Turcotte

Administrateurs représentant le personnel du CSSVT :

- Mme Nathalie Beaulieu
- Mme Marie-Claude Richer
- M. Steeve Lessard
- M. François St-Michel
- M. Robin St-Pierre

Administrateurs représentant les parents :

- M. Gaétan Dupras
- Mme Maryse Firth
- M. Pascal Fortin
- Mme Anne-Marie Martel
- Mme Catherine Martel

6.2 Assermentation des membres du conseil d'administration par la directrice générale

À tour de rôle, les administrateurs procèdent à la lecture du serment suivant :

Je, _____ ayant été dument désigné(e) membre du conseil d'administration du centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands prête serment devant le directeur général de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

À la suite de la lecture du serment, Mme Suzie Vranderick déclare les administrateurs dûment assermentés.

6.3 *Formulaires Déclaration des membres du conseil d'administration et Dénonciation d'intérêts des membres du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre connaissance et à signer les formulaires de *Déclaration des membres du conseil d'administration* et de *Déclaration d'intérêt des membres du conseil d'administration* afin de pouvoir les déposer lors de la séance du 22 août prochain.

7. POINTS DE DÉCISION

7.1 *Demande de révision d'une décision touchant un élève (0043240)*

CA-3683-230704

À 18 h 42, M. Gaétan Dupras propose que la séance se poursuive à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le public quitte la séance.

La mère de l'élève ne souhaite pas s'adresser au conseil, mais remercie les membres du comité de révision pour leur écoute. Elle quitte ensuite la salle.

Le conseil délibère à huis clos.

CA-3684-230704

À 19 h 14, M. Gaétan Dupras propose que la séance se poursuive en public.

CA-3685-230704

CONSIDÉRANT la légère progression observée en écriture dans le bulletin de l'élève après 2 étapes en 2022-2023;

CONSIDÉRANT les progressions observées en mathématique dans le bulletin de l'élève après 2 étapes en 2022-2023;

CONSIDÉRANT qu'une classe régulière avec modification du programme est possible en troisième année;

CONSIDÉRANT que les rapports des professionnels datent de 2021;

CONSIDÉRANT que les parents sont des partenaires et veulent augmenter la fréquence des contacts avec l'équipe-école;

CONSIDÉRANT que les limites à l'intégration n'ont pas été suffisamment démontrées;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été démontré clairement que la classe adaptée améliorerait significativement les apprentissages ainsi que la progression de l'élève;

CONSIDÉRANT les encadrements prévus à la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'ensemble des circonstances de ce dossier;

Le comité recommande à l'unanimité de maintenir la poursuite du cheminement scolaire de l'élève en classe régulière à l'école actuelle pour l'année scolaire 2023-2024.

Le comité recommande à l'unanimité de procéder à la révision des évaluations devant être réalisées dans l'année au cours de laquelle une réévaluation était recommandée.

CONSIDÉRANT les constatations et les recommandations du comité de révision;

Mme Marie-Claude Richer propose

DE modifier la décision rendue par la direction de l'école soit la poursuite du cheminement scolaire de l'élève (00434240) en classe régulière pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Adoption budget 2023-2024

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l’instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands doit adopter et transmettre au ministre de l’Éducation son budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette pour l’année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l’équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que l’évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l’établissement de la subvention d’équilibre est établie au montant de 10 176 224 021 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l’année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 9 021 024 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 47 890 357 \$;
- Un nombre de 35 108 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0,09730 \$ du 100 \$ d’évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

CONSIDÉRANT la croissance de notre clientèle;

CONSIDÉRANT l’accroissement appréciable de notre parc informatique en raison de la pandémie, de l’entretien et de l’opération de ce parc de même que des enjeux de sécurité informatique;

CONSIDÉRANT les orientations et les déterminants de notre plan d’engagement vers la réussite de même que les travaux du comité de répartition des ressources, la consultation du comité consultatif de gestion et les travaux du comité de vérification;

Mme Maryse Firth propose

QUE le budget de fonctionnement, d’investissement et de service de la dette présenté en équilibre soit adopté et transmis au ministre de l’Éducation;

QUE le budget présenté soit conditionnel à ce que les paramètres initiaux 2023-2024 correspondent aux paramètres de consultation;

QUE les budgets des écoles et des centres d’éducation des adultes et de formation professionnelle soient approuvés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CA-3687-230704

7.3 Nomination des membres sur les comités statutaires du conseil d'administration

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration doit instituer trois comités, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la composition et le mandat de ces comités, de même que la durée du mandat de ses membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration sur ces comités;

M. Steeve Lessard propose

DE nommer les administrateurs suivants sur l'un des comités du conseil d'administration, et ce, pour une durée d'une année :

1. François St-Michel – Comité des ressources humaines
2. Pascal Fortin – Comité de vérification
3. Catherine Martel – comité de gouvernance et d'éthique
4. Maryse Firth – Comité de vérification

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Aucune question du public.

CA-3688-230704

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, M. Steeve Lessard propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS